

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cmartin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d6e17797c2af452e1f8f0a52>

Date d'obtention : 2021-04-21 22:28:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de suivre les étapes de la trousse afin de bien évaluer la situation et les étapes subséquentes.

Je retiens également que la collaboration entre les partenaires (service de police entre autres) est importante.

Nous sommes des "éducateurs" avant tout et ne pouvons agir comme mandataire de la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je pourrai être plus confiante dans mes interventions en connaissant les étapes précises à respecter.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre le temps de bien faire les choses. Ne pas chercher à voir les images ou vidéos. Ne pas questionner un élève que nous soupçonnons d'acte malveillant.